



# LA COORDINATION d'un projet éducatif social local

**PESL**

RÔLE ET COMPÉTENCES  
ATTENDUS

Plus d'informations  
sur les PESL :  
[www.pesl-manche.fr](http://www.pesl-manche.fr)

# sommaire

LES RAISONS D'UN RÉFÉRENTIEL.....	P.3
UNE HISTOIRE ET UN CONTEXTE DÉPARTEMENTAL.....	P.4
UNE FONCTION NÉCESSAIRE.....	P.5
UNE FONCTION STRATÉGIQUE .....	P.6
UNE DIVERSITÉ DE COMPÉTENCES À MOBILISER .....	P.10
UNE GOUVERNANCE À STRUCTURER ET UN RÉSEAU D'ACTEURS À MOBILISER ....	P.15

## Les raisons d'un référentiel

En lien avec la démarche PESL, la fonction de coordination est progressivement devenue, dans la Manche, une fonction incontournable dans la conduite des projets de territoire. Elle constitue une condition de réussite pré-requise pour piloter un projet. Positionnée entre le champ politique et technique, elle revêt une dimension stratégique essentielle pour la mise en œuvre d'ambitions politiques locales.

Ce référentiel est un outil à disposition des élus, des employeurs, des responsables des ressources humaines, des directeurs de services et des coordinateurs.



Il permet :

- de situer la place et le rôle de la fonction de coordination au regard des attendus d'un PESL ;
- d'aider au recrutement, à la définition de missions et de fiches de poste ;
- de définir, en lien avec le projet, les compétences nécessaires à mobiliser ;
- d'identifier les compétences à acquérir, notamment dans le cadre d'un plan de formation ;
- de contribuer à la définition d'une identité professionnelle et à l'élaboration d'une culture commune départementale ;
- de situer la fonction de coordination dans un organigramme.

Ce référentiel s'inscrit dans la continuité du « *Guide d'accompagnement territorial PESL* » et doit être appréhendé à l'aune de ce document. Il est à destination de tous, libre à chacun de s'en saisir comme bon lui semble.

Bonne lecture !



LA  
COORDINATION  
PESL

## Une histoire et un contexte départemental

Une des spécificités du département de la Manche en matière éducative s'ancre dans le partenariat local mis en place entre les collectivités et les institutions dès 1998, sous notamment l'impulsion nationale des projets éducatifs locaux (PEL).

En effet, en 2010 plus de 50 PEL maillaient le département et ont participé à leur mesure à initier une dynamique éducative partenariale.

C'est à partir de cette histoire partagée que les acteurs politiques ont su se saisir des enjeux éducatifs comme une opportunité de développement, de facteur d'attractivité du territoire.

Cet héritage a pour autant été questionné, réinterrogé, à l'aune des évolutions sociétales et des transformations territoriales. Le PESL est né de cette volonté de prendre en compte les réalités locales pour les adapter aux enjeux territoriaux.

Véritable innovation au service des territoires, le PESL incarne une conception dynamique et partagée de l'action publique. Il propose une démarche participative, un cadre méthodologique structurant et accessible situé au croisement de la commande publique et de la demande sociale. Il permet de réinterroger le sens et les valeurs des politiques locales en matière d'éducation et d'action

sociale. Il invite à considérer l'accessibilité de tous à l'éducation et l'épanouissement individuel comme éléments essentiels qui participent au développement des territoires.

Au coeur de cette démarche, plusieurs principes guident ce développement :

- **Le partenariat et la complémentarité entre les différents acteurs** rendent possible l'élaboration d'un parcours éducatif continu.
- **La proximité et la participation** du plus grand nombre garantissent une réponse sur-mesure aux besoins de la population d'un territoire.
- **L'accessibilité** permet à chacun de bénéficier des services essentiels à son quotidien.

Le département de la Manche bénéficie d'une collaboration institutionnelle rare et d'une démarche innovante qui favorise la structuration et le développement des différentes politiques éducatives et sociales locales, notamment celles de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

L'ensemble des institutions s'engage à accompagner et à soutenir les projets répondant à cette conception de l'action publique.

## Une fonction nécessaire

L'évolution du paysage des politiques éducatives et sociales sur les 20 dernières années a conduit à reconsidérer le périmètre et les paramètres des fonctions de coordination sur les territoires.

Dès les premiers projets éducatifs locaux (PEL), des financements dédiés avaient soutenu la création de fonctions de coordination.

Depuis les différentes lois de décentralisation, les EPCI connaissent une forte croissance et sont devenus des territoires pertinents pour développer une offre de service globale et de proximité. Ils ont ainsi pris progressivement une place importante dans les politiques enfance-jeunesse, notamment au travers de la prise de compétences communautaires.

Dans ce contexte en mutation, le secteur enfance-jeunesse a connu une diversification enrichissante de ses acteurs (associatifs, publics et privés). Si ces nouvelles ressources ont participé au développement d'une offre de service éducative et sociale, elles ont néanmoins généré de la complexité dans les systèmes d'acteurs.

Ces nouvelles tendances ont fait apparaître la nécessité de faire

évoluer les compétences professionnelles. Elles ont fait émerger la/les fonction (s) de coordination.

Dans ce contexte, le PESL apparaît comme un levier structurant et pertinent pour organiser, autour d'ambitions territoriales partagées, une coordination d'acteurs aux compétences, missions et enjeux différents mais complémentaires.

En cela, la fonction de coordination prend tout son sens.

Cette coordination PESL répond à un enjeu important de globalité et de transversalité entre les actions et les acteurs d'un même territoire.

Elle vise :

- la cohérence d'un ensemble sur la base d'éléments en interactions ;
- la coopération et le partenariat du plus grand nombre d'acteurs ;
- une dynamique transversale et participative.



## LA COORDINATION PESL

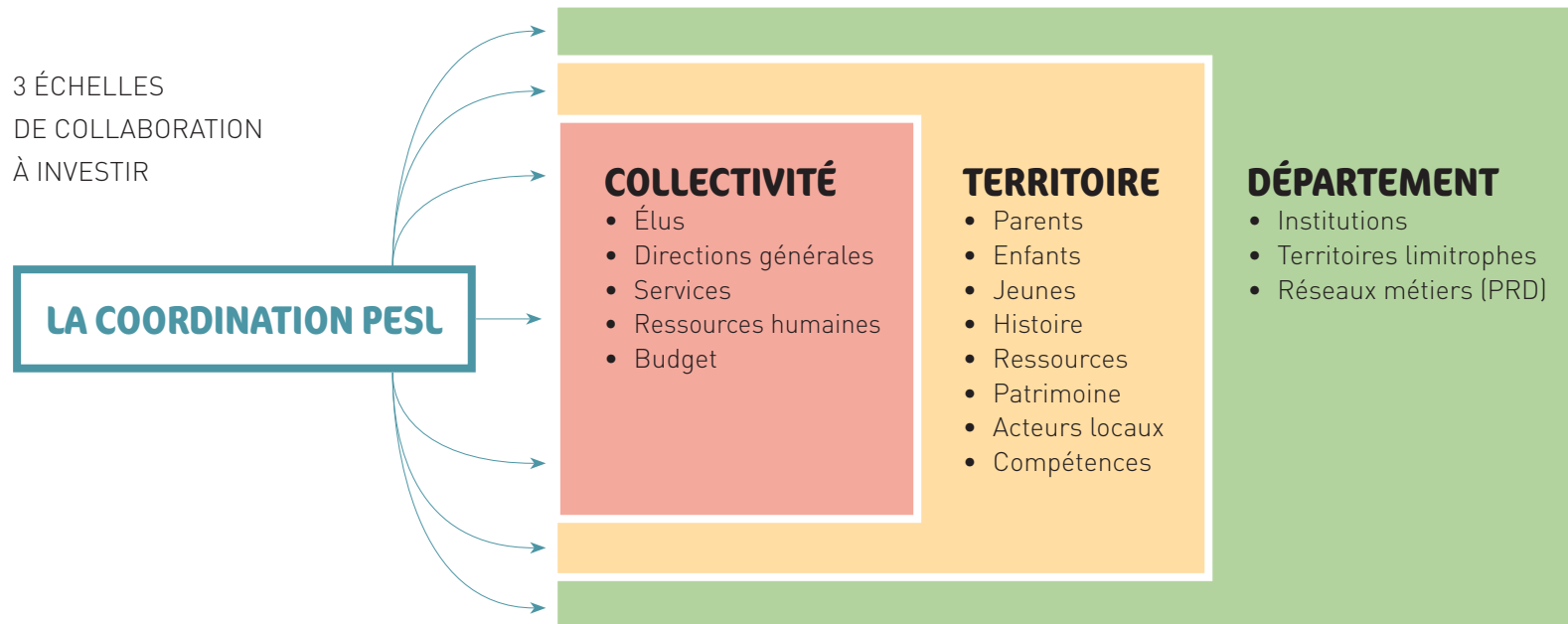
### Une fonction stratégique

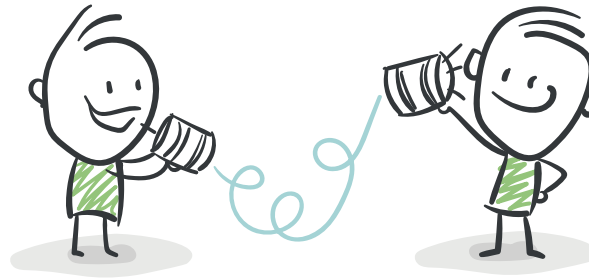
Le PESL conjugue les principes du projet d'un territoire avec ceux du développement social local. Bien au-delà d'une juxtaposition d'actions et de dispositifs, il vise, de par son ambition et l'étendue des champs et publics concernés, à conduire une réelle démarche de projet de développement territorial.

En cela, le PESL interroge à la fois la méthode, mais aussi le sens et les résultats obtenus concernant l'offre de service éducative et sociale à l'échelle des différents territoires.

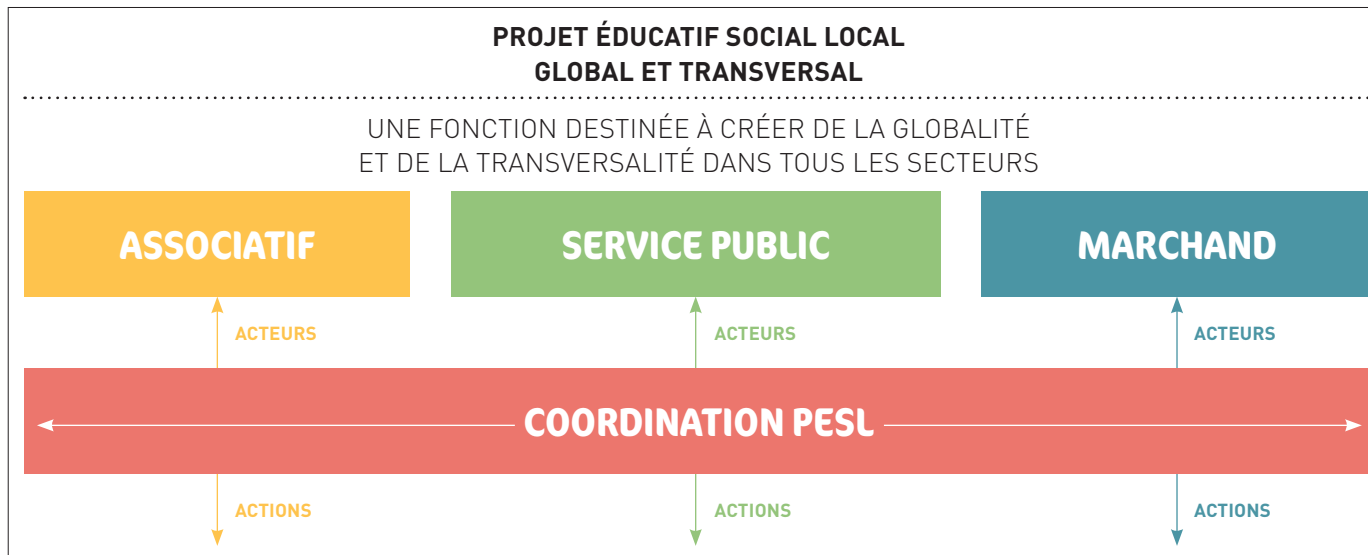
Dans cet environnement complexe, la fonction de coordination est principalement stratégique et à visée opérationnelle. En développant les conditions nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des PESL avec les différents acteurs, elle cherche à atteindre les objectifs ambitionnés par les élus locaux. Elle anime la mise en œuvre d'actions coordonnées en mobilisant les ressources requises et en optimisant les moyens existants.

3 ÉCHELLES  
DE COLLABORATION  
À INVESTIR





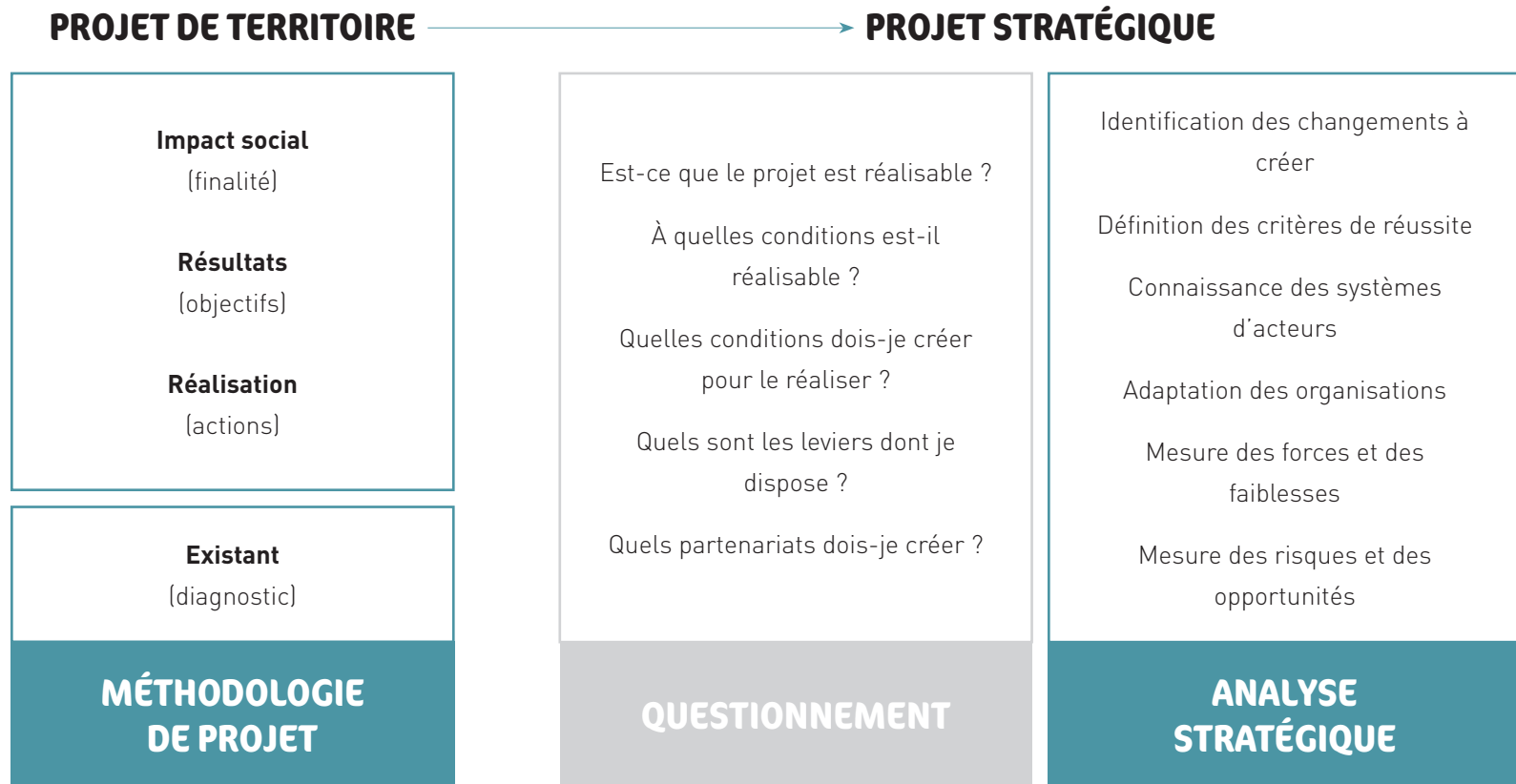
La coordination PESL a vocation à articuler les différentes actions et acteurs entre eux qu'ils soient issus du secteur public, associatif ou marchand et quels que soient leurs champs d'actions (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité...).



La coordination de cet ensemble d'acteurs est une condition essentielle à la qualité des actions sur un territoire. Au-delà de la qualité obtenue, cette fonction de coordination cherche également à impulser du changement pour s'adapter au mieux aux besoins locaux.

S'il est important de considérer les moyens et le temps alloués aux actions des axes thématiques du projet (jeunesse, parentalité, vivre ensemble...), il est tout aussi important de considérer ceux alloués aux conditions de leur réussite.

En cela, l'une des spécificités de la fonction de coordination réside dans sa capacité à analyser son environnement et ses contextes.

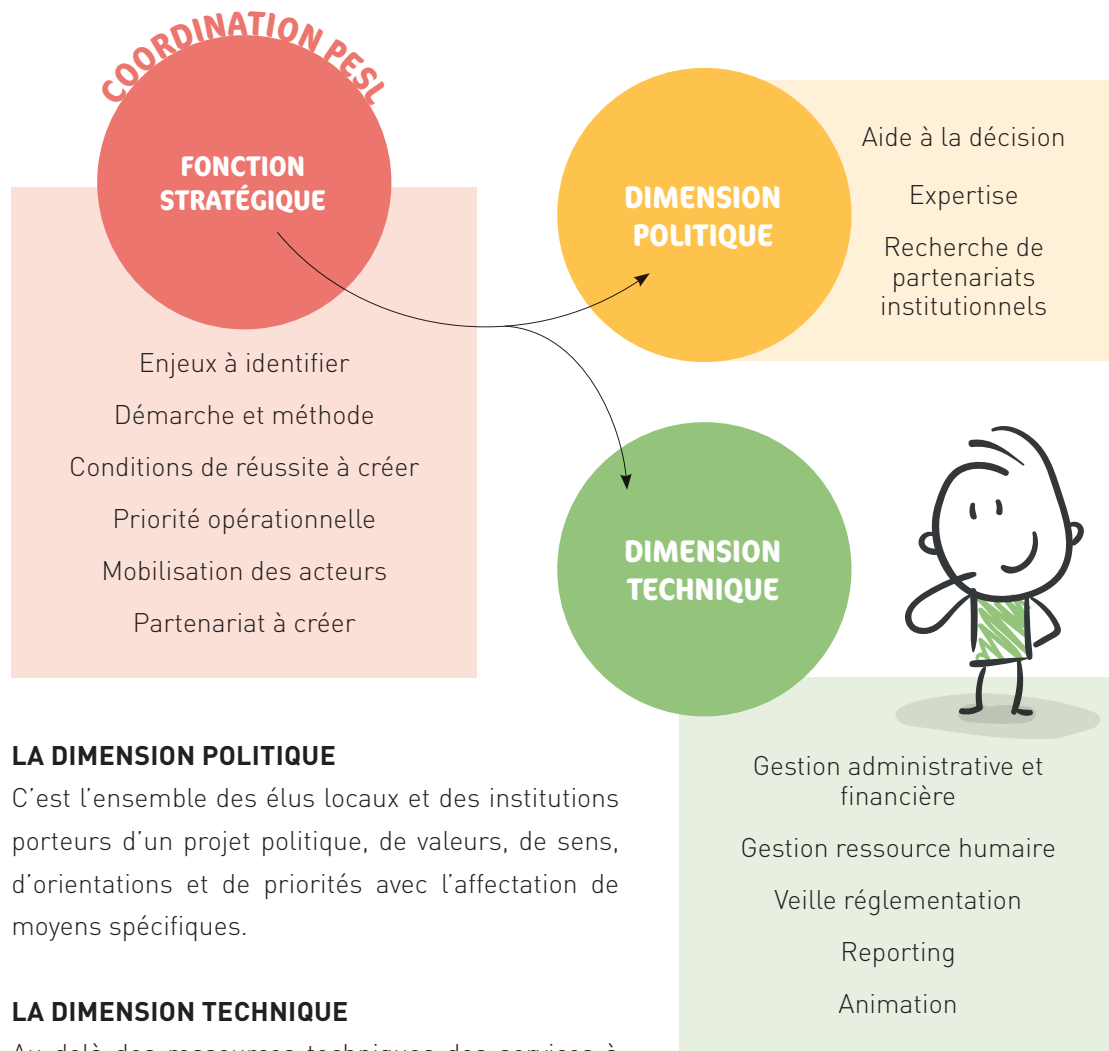


L'enjeu de l'analyse stratégique est de réunir les conditions nécessaires à la réalisation du projet de territoire, en levant les freins à la mise en œuvre du projet.

Cette analyse stratégique confère à la fonction de coordination une position spécifique dans le projet de territoire, l'interface d'une dimension politique et d'une dimension technique.



## UNE FONCTION STRATÉGIQUE EN INTERACTION AVEC UNE DIMENSION POLITIQUE ET UNE DIMENSION TECHNIQUE



### LA DIMENSION POLITIQUE

C'est l'ensemble des élus locaux et des institutions porteurs d'un projet politique, de valeurs, de sens, d'orientations et de priorités avec l'affectation de moyens spécifiques.

### LA DIMENSION TECHNIQUE

Au-delà des ressources techniques des services à l'interne de la collectivité, c'est aussi l'ensemble des acteurs opérationnels concernés par la mise en œuvre du projet, qu'ils soient locaux ou autres.

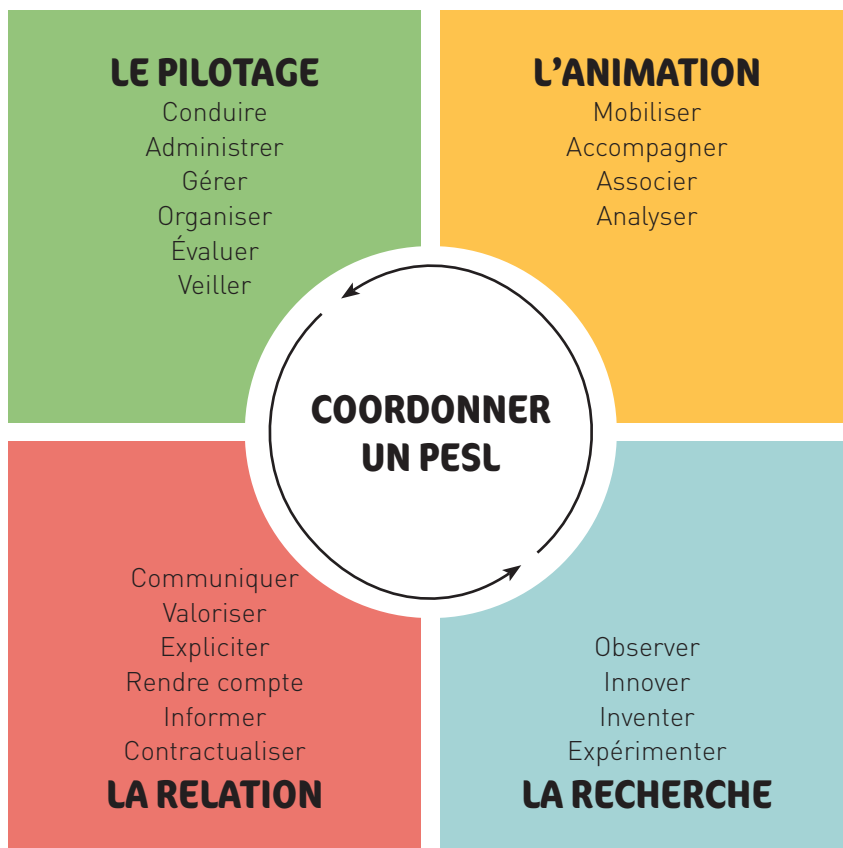
### EN SYNTHÈSE

La création d'une fonction de coordination rattachées au PESL découle de l'ambition politique d'un territoire dans les domaines de l'action éducative et sociale. La coordination doit être en cohérence avec les priorités du PESL et permettre la mobilisation des acteurs et des ressources au service des résultats attendus. Elle confirme la nécessité de positionner des compétences stratégiques en capacité d'identifier et de créer les conditions nécessaires au pilotage, à la déclinaison opérationnelle du projet politique et à son évaluation. Elle atteste de la volonté de la collectivité de s'inscrire dans une démarche transversale, participative et partenariale, associant les différents acteurs mobilisés sur ces champs et d'en animer la dynamique. Ces paramètres supposent, d'une part, l'acquisition et la maîtrise de nombreuses compétences professionnelles et d'autre part, un positionnement adapté dans l'organigramme de la collectivité.

LA  
COORDINATION  
PESL

## Une diversité de compétences à mobiliser

### LES 4 DOMAINES DE COMPÉTENCES DE LA COORDINATION PESL



#### LE PILOTAGE

C'est l'ensemble des compétences nécessaires pour diriger, gérer et assurer le suivi du projet.

#### L'ANIMATION

C'est l'ensemble des compétences nécessaires pour rechercher la participation, voire l'association des acteurs dans l'analyse et le développement de leur territoire.

#### LA RELATION

C'est l'ensemble des compétences nécessaires pour favoriser la médiation et la communication entre les acteurs, leurs territoires et leurs projets.

#### LA RECHERCHE

C'est l'ensemble des compétences nécessaires pour inventer de nouvelles réponses et construire le territoire de demain.



## CONDUIRE

- Analyser et problématiser les données recueillies
- Croiser les besoins et les ambitions politiques
- Elaborer une stratégie en fonction des orientations politiques
- Créer et animer des instances de concertation représentatives
- Repérer les freins potentiels et conduire le changement
- Participer à l'opérationnalisation du projet
- Elaborer des outils adaptés
- Dégager des éléments de prévision et d'analyse dans une dynamique prospective
- Elaborer des stratégies d'évolution et d'ajustement

## ADMINISTRER

- Respecter les circuits décisionnels établis
- Rendre compte en hiérarchisant les informations
- Connaître les acteurs locaux et départementaux pertinents
- Produire des écrits adaptés aux besoins et enjeux (montage de dossiers, compte-rendus)
- Assurer la liaison avec les services administratifs

## GÉRER

- Recenser les besoins humains, matériels et financiers
- Repérer les moyens à mobiliser pour répondre aux besoins
- Opérer des choix financiers
- Réaliser le budget prévisionnel
- Organiser le suivi budgétaire
- Effectuer le bilan financier.
- Assurer le suivi de la ressource humaine mobilisée (suivi heures, activité,...)

## ORGANISER

- Proposer un cadre de travail adapté et pertinent pour chacun des acteurs investis ou à investir
- Structurer un cadre et conduire une démarche de travail interservices

## EVALUER

- Elaborer une démarche de diagnostic
- Sensibiliser les acteurs impliqués aux enjeux de l'évaluation
- Définir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis en lien avec les objectifs visés
- Conduire une démarche d'évaluation intermédiaire et globale (mesure de l'écart entre l'attendu et le réalisé)

## VEILLER

- Mettre en œuvre une veille pédagogique et réglementaire.



### **MOBILISER**

- Impliquer les acteurs dans une dynamique participative sur le sens du projet et les résultats attendus
- Développer et animer des réseaux d'acteurs locaux

### **ACCOMPAGNER**

- Accompagner la prise de décision politique en éclairant les enjeux liés à la thématique
- Accompagner les différents groupes de travail investis dans la démarche de diagnostic
- Accompagner la prise de décision collective sur des orientations et des critères d'évaluation partagés
- Accompagner les différentes structures dans la mise en lien de leurs projets avec le PESL
- Mettre en œuvre des séquences/espaces de formation

### **ASSOCIER**

- Recenser et fédérer des acteurs ressources au niveau local, départemental, régional et national pour accompagner la réflexion
- Constituer une équipe projet de diagnostic représentative
- Mettre en œuvre et animer des instances de concertation et de travail collectif

### **ANALYSER**

- Identifier des forces et des faiblesses à l'interne
- Evaluer les opportunités et risques des contextes présents et futurs
- Adapter son intervention en fonction des structures, des enjeux
- Animer des instances avec des outils et des démarches pertinentes et adaptées



LES COMPÉTENCES  
POUR LA **RELATION**

### **COMMUNIQUER**

- Développer des espaces d'interconnaissances
- Elaborer et conduire une stratégie de communication
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication général et spécifique

### **VALORISER**

- Déterminer les éléments de communication adaptés en fonction des enjeux et des publics concernés
- Développer des supports de communication avec les acteurs éducatifs en direction des élus
- Développer des supports de communication avec les élus en direction des acteurs éducatifs du territoire et des partenaires
- Développer des supports de communication en direction des familles, des habitants.



### **EXPLICITER**

- Organiser la communication sur les avancées de la démarche et les bilans intermédiaires
- Accompagner les agents concernés dans les modalités de communication du projet.
- Favoriser la compréhension et l'appropriation du projet et de ses enjeux par tous les acteurs concernés

### **RENDRE COMPTE**

- Assurer les liens entre le comité de pilotage local, le pôle ressource départemental et le comité de suivi territorial
- Assurer le lien avec l'ensemble des élus du territoire PESL

### **INFORMER**

- Informer de manière adaptée les différents acteurs concernés

### **CONTRACTUALISER**

- Construire une relation partenariale
- Formaliser un cadre partenarial
- Définir les engagements réciproques



### **OBSERVER**

- Repérer les ressources du territoire et les freins potentiels
- Analyser et comprendre les systèmes d'acteurs
- Assurer une veille territoriale et thématique

### **INVENTER**

- Ajuster les démarches et les outils au territoire
- Associer les partenaires locaux et départementaux (PRD) à la création de projets

### **INNOVER**

- Créer des outils innovants pour mieux servir les valeurs portées par le territoire
- Inventorier les démarches possibles pour les mettre à disposition du territoire

### **EXPERIMENTER**

- Proposer un cahier des charges
- Associer les acteurs concernés
- Analyser et évaluer une démarche



### **EN SYNTHÈSE**

La fonction de coordination mobilise un degré de compétences important pour mener à bien les différentes missions qu'induit la conduite d'un PESL.

L'expérience et la formation peuvent renforcer ces compétences. Les temps de rencontres organisés par les coordinations du Pôle Ressources Départemental (PRD) PESL y contribuent également.

La complexité de la fonction de coordination PESL amène à l'envisager comme une équipe de coordination avec des réseaux pluridisciplinaires.

## LA COORDINATION PESL

# Une gouvernance à structurer et un réseau d'acteurs à mobiliser



Au regard de la multiplicité des acteurs (élus, professionnels, bénévoles, usagers...), l'hétérogénéité des champs d'actions (petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse...) et la diversité des territoires, de l'identité des territoires (plus ou moins étendus, urbains ou ruraux...), la fonction de coordination doit pouvoir s'appuyer sur une équipe d'élus et de professionnels et un réseau d'acteurs existants.

### **LA COORDINATION PESL : une gouvernance politique à constituer**

Pour qu'il y ait une coordination performante, il est essentiel qu'elle puisse s'appuyer sur une gouvernance politique adaptée à l'ambition du projet.

Les élus fixent le cap et les orientations politiques et assurent le suivi des politiques publiques. Le coordinateur, quand à lui participe à la réflexion stratégique en apportant son expertise et des éléments d'aide à la décision. Il traduit les orientations politiques en objectifs et garantit

leur mise en œuvre et leur évaluation en assurant l'articulation des services et des partenaires.

En cela, le périmètre de compétence de l' élu de référence, l'organigramme politique de la collectivité et le mode de fonctionnement entre l' élu référent et le coordinateur sont des éléments déterminants à considérer.

### **LA COORDINATION PESL : une équipe de coordinations à constituer**

Au sein de cette équipe, il convient d'envisager plusieurs niveaux de coordination :

- Une coordination générale
- Une coordination thématique
- Une coordination locale (ou de proximité)

### **LA COORDINATION GÉNÉRALE PESL**

Elle garantit la cohérence et le pilotage du projet. Elle assure l'articulation et la complémentarité entre les éventuelles coordinations thématiques et locales. La fonction de coordination générale PESL est confiée à un cadre ayant

une position stratégique dans l'organigramme de la collectivité. Elle intègre le cas échéant une mission de management des différentes coordinations déployées pour la mise en œuvre du projet.

Cette fonction garantit une vision globale et transversale du PESL qui s'appuie sur les éventuelles coordinations thématiques et/ou locales PESL.

### **LA COORDINATION THÉMATIQUE PESL**

Elle est déterminée par les axes retenus du projet. Elle peut potentiellement porter sur différentes thématiques dont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accompagnement à la scolarité, l'animation de la vie sociale, le handicap et l'éducation et le numérique...

Ces coordinations thématiques garantissent la cohérence et le pilotage de plans d'actions spécifiques sous l'autorité de la coordination générale PESL. Elles apportent une expertise

particulière sur les champs d'actions concernés. Elles animent une dynamique territoriale de mise en réseau d'acteurs.

Au titre de leur expertise, elles interagissent avec les coordinations locales PESL.

## LA COORDINATION LOCALE PESL

La taille de certains périmètres intercommunaux au sein du département de la Manche soulève la question de la proximité et de l'accessibilité de l'offre de services éducative et sociale.

Par son action territoriale plus ciblée, la coordination locale améliore le degré de proximité et d'accessibilité de cette offre. Cette coordination se dimensionne selon la configuration territoriale, qu'elle soit structurée en bassins de vie ou en pôles de proximité.

Plusieurs coordinations locales renforcent la réalisation d'un projet global car elles sont un relais opérationnel pour la coordination générale PESL et permettent une meilleure prise en compte des spécificités infra-territoriales.

Elles sont au cœur d'une dynamique collective qui répond aux enjeux de proximité pour tous les acteurs du PESL.

## LA COORDINATION PESL : un réseau d'acteurs à mobiliser et à animer

L'étendue des champs d'actions d'un PESL amène à reconnaître les différents acteurs d'un territoire concernés par le projet et à les mobiliser sous la forme de réseaux.

Un réseau est un système d'acteurs partageant de mêmes enjeux, traitant de problématiques communes et élaborant des réponses partagées. En faisant appel à l'expérience et à l'intelligence collective, le travail en réseau permet de mesurer l'adéquation entre l'ambition initiale du PESL et l'effectivité des changements produits par les actions réalisées. Il entretient la mobilisation des acteurs autour du projet.

Par la mobilisation des acteurs et l'animation de ces systèmes, la coordination PESL assure le pilotage, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PESL.

En cela, elle permet d'apporter un éclairage et des éléments concrets aux élus légitimes pour orienter la politique éducative et sociale locale.

En appuie sur l'existant, elle veillera également à ce qu'une instance politique PESL soit constituée pour traiter des différents champs d'actions éducatifs et sociaux du territoire.

### EN SYNTHÈSE

La fonction de coordination se conçoit dans un schéma de coordination élaboré à la mesure des ambitions du PESL.

Ce schéma de coordination a vocation à traduire les interactions entre les élus, l'équipe de coordination et le réseau d'acteurs. Il pourra évoluer en fonction des différentes évaluations conduites durant la mise en œuvre du PESL.



## LA COORDINATION PESL

## EN CONCLUSION

Le développement des politiques éducatives et sociales engendre un besoin de structuration d'une gouvernance autour d'un projet global et partagé entre les différents acteurs qu'ils soient issus du secteur public, associatif ou marchand.

La démarche et la méthodologie du PESL permettent de répondre à ce besoin en s'appuyant notamment sur la fonction de coordination.

A la croisée de la dimension politique et technique du projet, la fonction de coordination est une fonction stratégique.

En cela, elle mobilise des compétences organisées en 4 domaines : le pilotage, la relation, l'animation et la recherche.

Ces compétences peuvent être partagées dans un schéma de coordination et de gouvernance adapté aux ambitions du PESL.

La fonction de coordination PESL reste à construire en prise avec les réalités du terrain et leurs exigences. Elle est à mettre en lien avec un contexte local et départemental.

## ANNEXES

- QUELLES COMPÉTENCES TRANSVERSALES ?
- QUELLE FORMATION ?
- QUELLES CONDITIONS DE TRAVAIL ?
- QUELLE FICHE DE POSTE ?



## EXEMPLES DE COMPÉTENCES À MOBILISER

### SAVOIRS · CONNAISSANCES

Les dispositifs associés aux différents champs d'action d'un PESL (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité...)

Les orientations et dispositifs des institutions et des collectivités ;

Le fonctionnement des associations

Les différentes structures d'accueil / acteurs du territoire et leurs missions ;

Les publics en général ;

La sociologie des organisations ;

Les différents courants pédagogiques ;

Les enjeux et la complémentarité de l'éducation formelle et non formelle ;

Le cadre réglementaire ;

Les différents financements possibles ;

Les problématiques sociétales actuelles.

Les outils numériques (SIG...)

### SAVOIR-FAIRE · EXPÉRIENCE

Maîtriser la méthodologie de projet, savoir la mettre en œuvre

Conduire un diagnostic et évaluer

Évaluer des attentes et les traduire en besoins.

Exploiter des ressources théoriques

Développer une analyse stratégique

Animer un ou plusieurs réseaux

Maîtriser différentes techniques d'animation de réunions

Avoir des capacités rédactionnelles

Rendre compte à sa hiérarchie, à son élu référent

S'adapter à différents publics (élus locaux, associatifs, techniciens, bénévoles, familles, jeunes, enfants, etc.)

Travailler en équipe

Mettre en œuvre des partenariats et les faire vivre.

Situer son action dans le champ de l'éducation populaire

Maîtriser des logiciels informatiques ;

Structurer des organisations de services répondant aux obligations légales

### SAVOIR-ÊTRE · ATTITUDE

Qualités relationnelles :

- être diplomate
- être à l'écoute,
- être fédérateur

S'investir dans le projet

Prendre des initiatives

Se remettre en question

Être force de proposition

Être moteur

Avoir l'esprit ouvert

Être autonome

Avoir l'esprit d'analyse

Avoir des capacités de synthèse



LA  
COORDINATION  
PESL

## QUELS NIVEAUX DE QUALIFICATION ?

L'ensemble des éléments précédents mettent en évidence que le niveau de qualification est un élément important de réussite concernant la mission de coordination. Les diplômés de niveau III à I répondent à ce niveau d'exigence. Une expérience significative dans l'animation socio-culturelle constitue un atout supplémentaire. Quel que soit son parcours, le coordinateur PESL doit pouvoir s'inscrire dans une logique de formation personnelle et continue.

À titre d'exemple, quelques diplômes de référence :

- Un DEJEPS,
- Un DUT Carrières Sociales,
- Une licence Pro aux métiers de l'animation ou équivalent,
- Un DESJEPS,
- Un DEIS,
- Un Master 2 en ingénierie sociale, développement territorial...



LA  
COORDINATION  
PESL

## QUELLE PLACE DANS L'ORGANISATION ?

Pour pouvoir conduire le projet dans l'ensemble des dimensions et aspects précédemment évoqués, le positionnement du coordinateur PESL dans l'organigramme doit lui permettre de disposer de prérogatives stratégiques, hiérarchiques et fonctionnelles.

En effet, sa mission et les enjeux du PESL l'amènent à être en relation avec :

- **Les élus et les instances de gouvernance du projet, la direction générale ;**
- **Les responsables et agents des services concernés ;**
- **Les responsables et acteurs éducatifs locaux ;**
- **Les représentants des partenaires (structures et institutions concernées ainsi que leurs différents techniciens) ;**
- **Les acteurs associatifs ;**
- **Les familles, les jeunes et les enfants.**

Son positionnement doit lui permettre de développer :

- Une capacité à travailler directement avec les élus et responsables locaux ;
- Une capacité à prendre des décisions dans le cadre des instances de travail pluridisciplinaires et partenariales ;
- Une autonomie fonctionnelle.

## LA FONCTION DE COORDINATION

## QUELLE FICHE DE POSTE ?

### La fonction de coordination PESL suppose :

- un temps de travail (supérieur à 0,5 ETP) adapté aux ambitions de la mission ;
- une fonction transversale ;
- un poste en lien direct avec l'ensemble des services concernés ;
- un poste en étroite collaboration avec l' élu référent ;
- un poste rattaché à la direction des services de la collectivité et les directions adjointes.

EXEMPLE DE FICHE DE POSTE

OFFRE N°.....

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

### PRÉSENTATION DU PESL

Le projet éducatif social local est une démarche au service d'une politique locale qui vise à répondre aux besoins des populations, notamment des 0-25 ans et leurs familles. Le projet éducatif social local est une démarche transversale qui implique potentiellement l'ensemble des services nécessaires à la conduite du projet sur le territoire et associe les acteurs locaux du territoire.

### VALORISATION DU POSTE

Ce poste vous amènera à conduire une diversité de projets sur différents champs, du sport à l'économie sociale et solidaire. Il vous positionnera au carrefour de l'action politique et technique.

### COORDONNATEUR DU PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL (H/F)

Date de publication:

Date limite de candidature :

Date prévue du recrutement :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit Public

Salaires indicatifs : rémunération indiciaire + régime indemnitaire.

Nombre d'offre(s) : 1

Grades/Cadres d'emplois

### MISSIONS

Niveau du diplôme :

Domaine du diplôme :

Spécialité du diplôme :

Descriptif des missions : Dans le cadre de vos missions, vous animerez une veille permanente sur les besoins enfance-jeunesse-famille du territoire. Sous l'autorité du directeur général des services, vous déterminerez les orientations stratégiques des politiques locales, en fonction des orientations souhaitées par les élus. Vous accompagnerez les services et les acteurs du territoire pour mettre en cohérence les différents projets et initiatives.

-

Missions

#### Avec domaines de compétences associés :

P pour Pilotage,

A pour Animation,

C pour relation

R pour Recherche

#### Diagnostiquer/Évaluer la situation du territoire :

- Mettre à jour les diagnostics socio-éducatifs du territoire (P);
- Repérer les acteurs du territoire pouvant s'inscrire dans le P.E.S.L (A) ;
- Impliquer les acteurs locaux dans une démarche participative (A);

- Piloter la réalisation de diagnostics locaux (P);
- Evaluer sur des périodicités prédéfinies les demandes et les attentes des habitants du territoire, notamment des familles et des jeunes, et les qualifier en besoins (P);
- Assurer une veille prospective (R);

#### Participer à la définition du PESL :

- Coordonner les travaux de réflexion (P);
- Animer les instances de façon participative (A);
- Etre force de proposition auprès des instances de la collectivité dans la stratégie à développer en matière politique à destination du public concerné (P);
- Animer une démarche transversale interservices au sein de la collectivité (A);
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions (P);
- Garantir le respect de la méthodologie du projet (P);
- Faire preuve d'analyse stratégique (P).

#### Coordonner le PESL :

- travailler en transversalité avec les élus, les différents services, les partenaires locaux et partenaires institutionnels (P);
- faciliter la circulation des informations et des échanges (C);
- consolider les partenariats (C);
- développer et garantir une dynamique de réseau (C);
- contribuer à faire travailler ensemble les différents acteurs (services, partenaires, institutionnels...) (C);

#### Piloter et suivre le PESL :

- organiser et conduire des projets (P);
- rechercher et élaborer des dossiers de financement et de subventions

## EXEMPLE DE FICHE DE POSTE (SUITE)

**(R) ;**

- coordonner des acteurs et des événements **(A)**;
- participer aux groupes de travail locaux **(R)** ;
- rendre compte aux instances de gouvernance locales, à la coordination départementale PESL et aux institutions **(P)**;
- mettre en cohérence les différentes politiques contractuelles avec le PESL (CTG...) **(P)**.

### **Accompagner les acteurs locaux :**

- relayer les appels à projets, évènements... **(C)**;
- apporter une aide technique aux porteurs de projets pour la recherche et l'élaboration de dossiers de subventions **(A)**;
- dynamiser et valoriser les actions locales **(A)**.

### **Valoriser le PESL :**

- assurer la promotion du P.E.S.L. **(C)**;
- élaborer ou contribuer à élaborer des outils de communication **(C)**;
- faire connaître le P.E.S.L. auprès des acteurs locaux, notamment par des actions de sensibilisation ou de formation **(C)**;
- participer aux travaux du réseau départemental des projets éducatifs sociaux locaux **(R)** ;
- assurer une veille sur l'évolution des démarches P.E.S.L **(R)**.

## PROFIL RECHERCHÉ

### **Formations et qualifications :**

- Un DEJEPS,
- Un DUT Carrières Sociales,
- Une licence Pro aux métiers de l'animation ou équivalent,
- Un DESJEPS,
- Un DEIS,
- Un Master 2 en ingénierie sociale, développement territorial...

### **Compétences attendues :**

Se référer au tableau et domaines de compétences (p. 18)

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation :

Temps de travail :





Plus d'informations  
sur les PESL :  
[www.pesl-manche.fr](http://www.pesl-manche.fr)



La conception de ce document a été financée  
par la caisse d'Allocations familiales de la Manche.